



Mairie d'AUBY
Renouvellement du contrat d'accès et utilisation
des services applicatifs du logiciel Cart@ds
Décision n° 039

Publié le 1er avril 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire 6156,

Considérant que le Contrat d'accès et utilisation des services applicatifs du logiciel Cart@ds arrive à échéance.

Considérant la nécessité pour le service urbanisme de maintenir cette prestation, il convient donc de renouveler le contrat.

Le Maire,

Décide,

Article 1^{er}

De renouveler et de signer le contrat avec la société Nexpublica, dont le siège est situé 4-10, rue Mozart, 92110 Clichy.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 23 mars 2026.

Montant

Montant annuel HT : 8 034,00 €

Montant annuel TTC : 9 640,80 €

Coût total sur 3 ans HT : 24 102,00 €

Coût total sur 3 ans TTC : 28 922,40 €

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 12/03/2026

Bernard CZECH

Maire

